

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

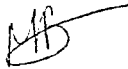
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 D 03904 Numéro SIREN : 517 960 282 Nom ou dénomination : 9 H IMMO
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2023 sous le numéro de dépôt 36412

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
27 JUIN 2023
Sous le N° : 36412 

SCI 9 H IMMO

Société Civile Immobilière au Capital de 60.000 Euros

Siège Social :

6, cité Phalsbourg – 75011 PARIS

RCS PARIS 517 960 282

PROCES - VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 avril 2023

A quatorze heures,

Les associés de la société **SCI 9 H IMMO**, au capital de **60.000 €** divisé en 100 parts sociales de **600 €**, chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur la convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Benoît NEVEUR**, associé gérant,
Propriétaire de

90 parts

- **Monsieur Claude NEVEUR**, associé,
Propriétaire de

10 parts

TOTAL

100 parts

L'assemblée réunissant plus du quart des parts sociales, peut valablement délibérer et en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Benoît NEVEUR, préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le Gérant rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :



CN

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022,
- Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Approbation desdits comptes, conventions et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Rémunération de la gérance.

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, approuve les comptes, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte comptable pour un montant 516€.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté une perte comptable pour un montant de 516€ décide de l'affecter de la manière suivante :

- En report à nouveau pour 516€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

N

C N

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve les rémunérations prises à ce titre par la présidence, et qui s'élèvent à 0 € au titre de l'exercice 2022.

L'assemblée générale décide de ne pas modifier pour 2023 la rémunération de la gérance, et se réserve la possibilité d'y apporter modification au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tout pouvoir au porteur des copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15 heures 45, et tous les associés ont signé le présent procès verbal après lecture.

BJ

C N

SCI 9 H IMMO

Société Civile Immobilière au Capital de 60.000 Euros

Siège Social :

6, cité Phalsbourg – 75011 PARIS

RCS PARIS 517 960 282

TEXTES DES RESOLUTIONS VOTEES A

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 28 avril 2023

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, approuve les comptes, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte comptable pour un montant de 516€, elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par une perte comptable pour un montant de 27 948€, décide de l'affecter de la manière suivante :

- En report à nouveau pour **516€**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre de l'exercice 20201.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolutions votées





N° de gestion 2018B00410

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 12 décembre 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	420 074 544 R.C.S. Créteil
<i>Date d'immatriculation</i>	19/01/2018
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Paris en date du 01/01/2018
<i>Date d'immatriculation d'origine</i>	17/09/1998
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	GAFIC SARL
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Capital social</i>	7 622,45 Euros
<i>Adresse du siège</i>	5 Bis Rue Fays 94160 Saint-Mandé
<i>Activités principales</i>	Audits et conseils, formations et séminaires dédiés aux entreprises, conseil en immobilier, conseil en gestion, secrétariat en tous genres, la saisie et les prestations informatiques, la formation en gestion. Courtage en assurance.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 17/09/2097
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 mars

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	ABETTAN Lily
<i>Nom d'usage</i>	BENSIMON
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 05/07/1940 à ESSAOUIRA (MAROC)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	133 Rue Damrémont 75018 Paris 18e Arrondissement

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	5 Bis Rue Fays 94160 Saint-Mandé
<i>Nom commercial</i>	GAFIC, GLOBALCOURTIER
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Audits et conseils, formations et séminaires dédiés aux entreprises, conseil en immobilier, conseil en gestion, secrétariat en tous genres, la saisie et les prestations informatiques, la formation en gestion. Courtage en assurance.
<i>Date de commencement d'activité</i>	05/09/1998
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Mention du 19/01/2018	La société ne conserve pas d'établissement secondaire dans le ressort de l'ancien siège
-------------------------	---

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Buro

Adresse : 133 RUE D'AVIGNON
PARIS 10E. (75)

Carte valable jusqu'au : 01.05.2023
délivrée le : 02.05.2013
par : PRÉFECTURE DE POLICE - PARIS ANTENNE XVIII (75)
Signature de l'autorité :
Le Directeur de la Police Centrale

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

CARTE NATIONALE D'IDENTITE N° - 18057ST00013 Nationalité Française

AL Nom : ABETTAN
Epouse : BENSIMON
Prénoms : LILY

Sexe : F Né(e) le : 05.07.1940

à ISSAOUIA
Taille : 1,57m
Signature
de titulaire

IDFRAABETTAN<<<<<<<<<<<<<75T001
130575T000136LILY<<<<<<<<<<400705ZFB

SCI 9 H IMMO

Société Civile Immobilière au Capital de 60.000 Euros

Siège Social :

6, cité Phalsbourg – 75011 PARIS

RCS PARIS 517 960 282

RAPPORT DE GESTION

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers associé(e) s,

Je vous ai réuni en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice social.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

1. Activité de la société

Comme vous avez pu le constater à la lecture des documents qui vous ont été communiqués, l'exercice clos le 31 Décembre 2022 fait ressortir un chiffre d'affaires net de **91 932 €**.

Les salaires et charges sociales sont respectivement de **0 €** pour cette année.
L'impôt sur les bénéfices s'élève à **0 €**

2. Résultat et affectation

Cet exercice a vu la réalisation d'une perte comptable de **516€** que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- En report à nouveau pour **516€**

3. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien ne semble être signalé sur ce plan.

4. Dividendes

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en paiement au titre de l'exercice 2021.

Les résolutions qui vous ont été soumises, correspondent à ces propositions, nous espérons qu'elles rencontreront votre agrément et que vous donnerez à votre gérant quitus de sa gestion au titre de cet exercice.

Fait à Paris,

Le 7 avril 2023

LA GERANCE.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

SCI 9 H IMMO

Société Civile Immobilière au Capital de 60.000 Euros

Siège Social :

6, cité Phalsbourg – 75011 PARIS

RCS PARIS 517 960 282

Rapport Spécial de la Gérance sur les Opérations visées par L'article 223-19 du Code de Commerce du 07 avril 2023

Chers Associés,

En application des dispositions de l'article 223-19 du Code de Commerce, nous portons ci-après à votre connaissance qu'aucune opération ou convention visées à l'article, n'est intervenue, poursuivie ou exécutée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le Gérant



Désignation de l'entreprise 9H IMMO				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 6 CITE PHALSBURG 75011 PARIS					
SIRET 5 1 7 9 6 0 2 8 2 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2					
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	539 984
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	539 984
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	17 670
		Autres * (3)	072	074	
		Valeurs mobilières de placement	080	082	500
		Disponibilités	084	086	19 386
		Charges constatées d'avance *	092	094	
		Total II	096	098	37 556
		Total général (I + II)	110	112	539 984
PASSIF				Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		60 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		132	
	Report à nouveau		134		(85 013)
	Résultat de l'exercice		136		516
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
		Total I	142		(24 497)
	Provisions pour risques et charges		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		704 132
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		2 863
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		172	
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III	176		706 996	
	Total général (I + II + III)	180		682 499	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

certifié conforme à l'original

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 9H IMMO

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services *		217	218	
					91 932	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	91 932	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	14 561	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	6 652	
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements *			254	50 426	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259	260	8	
Total des charges d'exploitation (II)				264	71 647	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	20 285	
Produits financiers (III)		280		294	9 768	
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))	347	348	10 000	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	516	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	516	
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	- Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies F)	641		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies E)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				352	516
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables * 205 013 dont imputés sur le résultat :				360	516	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				370	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (Article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : 9H IMMO										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420	214 000	422		424		426	214 000												
	Constructions	430	856 000	432		434		436	856 000												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450	114 927	452		454		456	114 927												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	1 184 927	492		494		496	1 184 927												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520	403 620	522	45 467	524		526	449 087												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	85 938	542	4 960	544		546	90 898												
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570	489 558	572	50 426	574		576	539 984												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 9H IMMO										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL	770		775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780									
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	205 013							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983	516							
Déficits reportables			984	204 497							
Déficits de l'exercice			960								
Total des déficits restant à reporter			970	204 497							
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: 9H IMMO										Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022								Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	91 932
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	91 932
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	949
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	13 612
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	8
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	14 569
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	77 363
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	77 363
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	/ /
Date de cessation										/ /	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

5 1 7 9 6 0 2 8 2

Dénomination de l'entreprise

9H IMMO

Adresse (voie)

6 CITE PHALSBURG

Code postal

75011

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique NEVEUR Prénom(s) CLAUDE
Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 10
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° 147 Voie RUE VICTOR HUGO
Code Postal 37540 Commune SAINT-CYR-SUR-LOIRE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique NEVEUR Prénom(s) BENOIT
Nom marital % de détention 90,00 Nb de parts ou actions 90
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° 18 Voie RUE BREGUET
Code Postal 75011 Commune PARIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

5 1 7 9 6 0 2 8 2

Dénomination de l'entreprise

9H IMMO

Adresse (voie)

6 CITE PHALSBURG

Code postal

75011

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012022		et clos le		31122022		Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime réel normal					
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre											
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:						Adresse du siège social:					
9H IMMO 6 CITE PHALSBORG 75011 PARIS						Mél: benoit9h@gmail.com					
SIRET 5 1 7 9 6 0 2 8 2 0 0 0 1 3											
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:											
SIRET											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées				Location de terrains et d'autres biens immobiliers				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal						Bénéfice imposable au taux normal			Déficit		
Bénéfice imposable à 15 %						Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2. Plus-values						PV exonérées (art. 238 quinquies)					
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %				PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0%							
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches											
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A							
Entreprise nouvelle, art. 44 septies				Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A				Autres dispositifs			
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies											
Société d'investissement immobilier cotée				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)											
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre											
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée											
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre											
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe											
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé GENERATION EXPERT - SAGE											
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr											
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
HABEN CONSULTING 73 RUE DE COURCELLES 75008 PARIS Tél: 0142234765						Tél:					
CGA/OMGA						Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:						Date: 27042023 Lieu: PARIS					
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné						Qualité et nom du signataire: GERANT NEVEUR BENOIT					
Signature:											
Examen de conformité fiscale (ECF)						prestataire:					

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements			
1	2	3	4	5	6	7	8	
CLAUDE NEVEUR	10							
147 RUE VICTOR HUGO 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE								
BENOIT NEVEUR	90							
18 RUE BREGUET 75011 PARIS								

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise 9H IMMO
Adresse 6 CITE PHALSBURG 75011 PARIS

du
au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

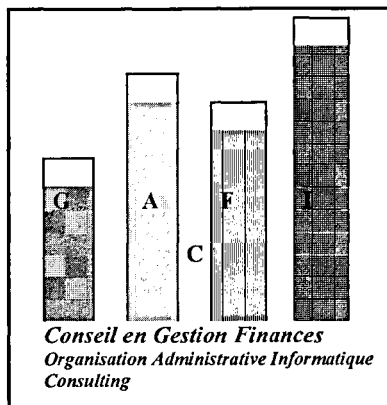
** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice . 2022 . . ⑩	516
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		À PARIS , le 27/04/2023	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI			2464																																			
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)																																							
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice																																							
A- Règles de droit commun																																							
Charges financières nettes de l'exercice			a																																				
EBITDA fiscal de l'exercice			b																																				
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)			(c-1)																																				
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)			(c-2)																																				
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé																																							
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %			d																																				
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %			e																																				
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)			f																																				
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation																																							
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres			g																																				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres			h																																				
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report																																							
A- Suivi des charges financières nettes en report																																							
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)			i																																				
Montant des charges financières nettes en report transférées			(i bis)																																				
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)			(i ter)																																				
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)			(i quater)																																				
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice			j																																				
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)			k																																				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)			l																																				
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report																																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Stock à l'ouverture de l'exercice</th> <th>Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)</th> <th>Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)</th> <th>Stock à la clôture de l'exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 m</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 n</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 o</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 p</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 q</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N r</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 m					Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 n					Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 o					Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 p					Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 q					Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N r				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice																																			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 m																																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 n																																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 o																																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 p																																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 q																																							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N r																																							
(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f) (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant																																							



GESTION

ADMINISTRATION

FINANCES

INFORMATIQUE

CONSULTING

POUVOIR

Je soussigné (e)

Demeurant à

Donne pouvoir à la SARL GAFIC

Demeurant à 5 BIS RUE FAYS 94160 ST MANDE.

à l'effet :

- d'effectuer toutes démarches relatives à la formalité auprès du Registre du commerce et des sociétés et
- et de signer tout document ou pièces (1)

et d'une façon plus générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes.

FAIT A PARIS, le

28/04/2023

LE MANDATAIRE
(accepté et signature)

LE MANDANT
(bon pour pouvoir et signature)